



RAPPORT DE BENCHMARKING SUR LA PROCÉDURE D'OCTROI DE  
LICENCE AUX CLUBS, EXERCICE FINANCIER 2011

# 11 résultats sélectionnés



## Rapport de benchmarking sur la procédure d'octroi de licence aux clubs, exercice 2011

---

Ce rapport annuel de 124 pages, qui est le troisième du genre à être publié sur uefa.com (le 5 février), est disponible dans quatre langues et donne un aperçu le plus complet possible du football interclubs national en Europe, y compris les structures des compétitions, l'affluence, la forme des contrat des entraîneurs et des joueurs, et les finances des clubs.

Pour la première fois, le rapport de benchmarking contient une section entière consacrée aux compétitions interclubs de l'UEFA et aux clubs participants, avec notamment une analyse de l'état des finances des clubs par rapport aux exigences liées au fair-play financier, qui entreront en vigueur prochainement. Ce rapport évalue de la manière la plus globale et la plus complète possible la santé financière des clubs de football. L'analyse des tendances financières sur cinq ans compile les données de plus de 3000 états financiers détaillés, relevant les points forts et les points faibles des finances du football interclubs européen.

### 11 RÉSULTATS SÉLECTIONNÉS

1. Les **recettes des clubs européens ont présenté une croissance de 3 %** entre 2010 et 2011, qui dépasse à nouveau la croissance économique européenne, ce qui souligne la résistance à la récession du football de première division en Europe.
2. Le contexte économique difficile transparait au travers des recettes de billetterie (baisse de 2,7 % entre 2010 et 2011), qui reflètent les chiffres d'affluence bas en 2010/11 présentés dans le rapport de cette année. Cependant, cette tendance devrait s'inverser, avec une progression de l'affluence en 2011/12 (**hausse de 2,5 %**), **plus de 103 millions de spectateurs** ayant assisté aux matches de première division nationale au cours de la dernière saison. En Europe, 31 championnats ont fait état d'une progression de l'affluence, contre 20 présentant un recul. En outre, 13,4 millions de personnes ont assisté aux matches des compétitions interclubs de l'UEFA en 2011/12.
3. L'analyse de l'UEFA montre que seule une faible part de l'augmentation massive des recettes ces dix dernières années a été consacrée à des investissements à long terme, la **valeur des immobilisations corporelles** (stade, terrain d'entraînement, équipement, etc.) des 237 clubs disputant les compétitions de l'UEFA cette saison étant de **EUR 4,8 milliards au total**. Cette somme doit être mise en parallèle avec les EUR 6,9 milliards dépensés pour des transferts de joueurs et les **EUR 5,0 milliards affectés chaque année par ces 237 clubs aux salaires et aux frais y relatifs**.



## Rapport de benchmarking sur la procédure d'octroi de licence aux clubs, exercice 2011

4. Les compétitions interclubs de l'UEFA ont contribué pour plus de EUR 1 milliard en primes et en versements de solidarité aux finances des clubs participants au cours de l'exercice 2011 et pour EUR 340 millions supplémentaires aux recettes de billetterie, ce qui représente **17 % des recettes totales** de ces clubs.
5. Un passage en revue des compétitions interclubs de l'UEFA au cours de la dernière décennie illustre la variation saine des clubs participants d'une année à l'autre, **578 clubs différents** ayant disputé l'UEFA Champions League et/ou l'UEFA Europa League/la Coupe UEFA au cours de cette période. Le dernier cycle de l'UEFA Champions League (2009/10 à 2011/12) a vu la participation de 65 équipes différentes dans la phase de groupe, soit une hausse significative par rapport aux 53 à 55 clubs des trois cycles précédents. **Seuls 10 clubs se sont qualifiés pour la phase de groupe dans chacune des trois années du cycle, contre 17 clubs lors du cycle précédent, ce qui montre le plus large éventail de participants.**
6. Pour les quelque 700 clubs de première division, les salaires et les frais y relatifs se sont **accrus de 38 % entre 2007 et 2011**, dépassant de loin la croissance des recettes, de 24 % pendant la même période. **Par ailleurs, les frais de personnel et les frais de transfert nets combinés ont augmenté, passant de 62 % à 71 % des recettes**, alourdissant ainsi inévitablement les pertes des clubs.
7. **Les pertes des clubs sont montées en flèche, passant de EUR 0,6 milliard en 2007 au chiffre record de EUR 1,7 milliard en 2011.** L'analyse de l'UEFA indique que la détérioration des résultats a été constatée à tous les niveaux du jeu, et non seulement dans les larges pertes dont les médias se sont fait l'écho. Alors que les pertes des 10 clubs les plus déficitaires ont augmenté de EUR 260 millions entre 2007 et 2011, les résultats des 20 clubs suivants (11 à 30) se sont détériorés de EUR 310 millions, et les autres clubs ayant connu des pertes moins importantes ont vu leur résultat se détériorer de EUR 340 millions en 2011 par rapport à 2007.
8. Les dépenses de transfert des clubs de première division au cours des trois périodes de transfert les plus récentes (été 2011, janvier 2012 et été 2012), de EUR 4,8 milliards, sont **de 14 % inférieures au pic des dépenses de transfert** de EUR 5,6 milliards enregistré au cours des trois périodes été 2007, janvier 2008 et été 2008.
9. L'analyse des 50 transferts les plus importants de l'été 2012 indique que la **durée moyenne des contrats des joueurs très convoités est de 4,3 ans**. Par ailleurs, le taux de rotation des entraîneurs principaux reste élevé, **55 % des entraîneurs principaux de première division ayant changé au cours des 12 derniers mois**.
10. Les premières améliorations dues au fair-play financier ont été enregistrées, avec une **réduction de 47 % des arriérés de paiement résultant d'activités de transfert et des arriérés de paiement envers le personnel** entre la première évaluation de juin 2011 et celle de juin 2012.



## Rapport de benchmarking sur la procédure d'octroi de licence aux clubs, exercice 2011

11. Le dernier exercice de simulation du fair-play financier, sur trois ans (2009, 2010 et 2011), indique que **46 clubs de 22 pays** auraient dû améliorer leur bilan par des apports de capital si l'exigence relative à l'équilibre financier avait déjà été en vigueur.